



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2018 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Adjoint, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. PREVIDI, M. NOVEL

Représentés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme EVERAERT, Mme GRANGE, pouvoir à Mme YOUNSI, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme EYMARD, pouvoir à Mme CARRIE M. MERCIER, pouvoir M. PRIEUR-LAURENT, M. BOUVIER, pouvoir à M. REPAIRE, Mme BOISSEAU, pouvoir M. PILORGET, M. SAUNIER, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme PRADE, pouvoir à M. NOVEL

Absents : M. LOGA, M. BUATOIS

Secrétaire : Mme CARRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2018 sans observation.

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

➤ Décision en date du 2 octobre 2018 portant sur la conclusion d'un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « un monde de comédies musicales » le 19 janvier 2019 pour un montant de 8 440 € TTC,

➤ Décision en date du 13 novembre 2018 portant sur le contrat de maintenance du logiciel recensement avec la société ADIC pour un montant annuel de 63 € TTC,

➤ Décision en date du 13 novembre 2018 portant sur le contrat de maintenance du logiciel cimetière avec la société ADIC pour un montant annuel de 171 € TTC,

➤ Décision en date du 13 novembre 2018 portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle OGMIOS du Ludion à l'association O.C.C.E. pour la manifestation « Le Printemps du Théâtre » 2019,

➤ Décision en date du 30 novembre 2018 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à l'entretien des

climatisations, des ventilations et des chaufferies des bâtiments communaux – Lot 1 : Entretien de la climatisation et de la ventilation des bâtiments communaux avec la société C.G.A. pour un montant annuel de 2 148 € TTC,

➤ Décision en date du 29 novembre 2018 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à l'entretien des climatisations, des ventilations et des chaufferies des bâtiments communaux - Lot 2 : Entretien des chaufferies des bâtiments communaux avec la société C.G.A. pour un montant annuel de 3 612 € TTC,

➤ Décision en date du 26 novembre 2018 portant sur la dissolution de la régie relative à l'encaissement du produit des droits d'occupation du domaine public et des droits de place du marché de plein air de Villemeisson-sur-Orge,

➤ Décision en date du 27 novembre 2018 portant sur la dissolution de la régie de recettes de la bibliothèque et de la régie pour l'encaissement des photocopies à la bibliothèque.

ADMINISTRATION GENERALE

ADHERE à l'unanimité, à la centrale d'achat « SIPP'n'CO. Approuve les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

FINANCES

ADOPTE, par chapitre à la majorité (2 contre : M. NOVEL et Mme PRADE, vu l'avis de la commission des finances en date du 29 novembre 2018, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif 2019 de la Ville à un montant de:

- Investissement 1 308 000 €
- Fonctionnement 5 538 000 €

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011</u>	
charges à caractère général	1 380 100 €
<u>Chapitre 012</u>	
charges de personnel	2 460 000 €
<u>Chapitre 014</u>	
atténuation de produits	105 000 €
<u>Chapitre 65</u>	
autres charges gestion courante	1 197 100 €
<u>Chapitre 66</u>	
charges financières	9 600 €
<u>Chapitre 67</u>	
charges exceptionnelles	5 600 €
<u>Chapitre 022</u>	
dépenses imprévues fonctionnement	600 €
<u>Chapitre 023</u>	
virement à la section d'investissement	180 000 €
<u>Chapitre 042</u>	
opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000 €

TOTAL: 5 538 000 €**RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Chapitre 013</u>	
atténuation de charges	60 000 €
<u>Chapitre 70</u>	
produits des services	873 000 €
<u>Chapitre 73</u>	
impôts et taxes	3 933 000 €
<u>Chapitre 74</u>	
dotations, subventions et participations	562 000 €
<u>Chapitre 75</u>	
autres produits de gestion courante	43 000 €
<u>Chapitre 77</u>	
produits exceptionn	5 000 €
<u>Chapitre 042</u>	
opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000 €

TOTAL: 5 538 000 €**DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Chapitre 21</u>	
immobilisations corporelles	1 064 000 €
<u>Chapitre 16</u>	
emprunts et dettes assimilées	176 000 €
<u>Chapitre 020</u>	
dépenses imprévues investissement	6 000 €
<u>Chapitre 040</u>	
opérations d'ordre entre sections	62 000 €

TOTAL: 1 308 000 €**RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Chapitre 13</u>	
subventions d'investissement	575 000 €
<u>Chapitre 16</u>	
emprunts et dettes assimilées	174 000 €
<u>Chapitre 10</u>	
dotations fonds divers et réserves	179 000 €
<u>Chapitre 021</u>	
virement de la section de fonctionnement	180 000 €
<u>Chapitre 040</u>	
opérations d'ordre entre sections	200 000 €

TOTAL: 1 308 000 €

ADOPTE par chapitre à l'unanimité, pour la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n°2 DU BUDGET 2018 de la ville comme suit:

Désignation	Dépenses
<u>INVESTISSEMENT</u>	0,00 €
21 - Immobilisations	80 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	- 80 000,00 €

URBANISME

APPROUVE à l'unanimité, vu la commission urbanisme-travaux environnement en date du 6 décembre 2018, les termes du règlement de la manifestation « Bio'Venue »,

DECIDE D'ADOPTER le règlement de la manifestation « Bio'Venue »

FIXE à 10,00 € pour les particulier et 20,00 € pour les professionnels le prix de l'emplacement quelle que soit la taille du stand (prix forfaitaire) par exposant et pour la durée de la manifestation « Bio'Venue ».

